



Se préparer aux épreuves d'ASSR

publié le 12/04/2024



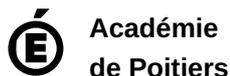
Les élèves de 5ème passeront cette année les épreuves de l'ASSR 1 (obligatoire pour l'obtention du BSR) et les élèves de 3ème, celles de l'ASSR 2 (indispensable pour s'inscrire au permis de conduire).

L'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) s'inscrit dans le cadre de la formation continue à la sécurité routière et donc dans le parcours citoyen. Les jeunes sont à la fois les premières victimes de l'insécurité routière d'aujourd'hui et les conducteurs et usagers de la route de demain.

Des exercices d'entraînement ont déjà eu lieu. Les épreuves se dérouleront à partir du 17 mai 2024. Les élèves peuvent s'y préparer en allant sur le site internet suivant :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr> 

Bon courage à tous,



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.